



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : presse@cfecgc-uns-ft-orange.org

Communiqué du 2 juin 2012

AG des actionnaires de France Télécom le 5 juin La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS demandent à tous les actionnaires de voter pour le dividende à 1 euro.

Le 5 juin prochain, pour la première fois dans l'histoire d'une entreprise cotée au CAC40, les actionnaires auront la possibilité de voter pour une résolution présentée par les représentants des salariés actionnaires de l'entreprise sur le montant du dividende.

Dans le contexte économique actuel de l'entreprise, voter pour le dividende à 1 euro constitue la seule alternative raisonnable pour donner à France Télécom les moyens financiers d'affronter les enjeux immédiats auxquels elle doit faire face, et pour préserver l'emploi sur le moyen terme, alors que les opérateurs de télécommunications français en ont déjà détruit plus de 32 000 en 12 ans.

Il est urgent de rompre avec une politique extravagante qui a dilapidé plus de 20 milliards d'euros en 5 ans...

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS combattent depuis plus de trois ans une distribution de dividende qui dépasse les bénéfices nets de l'entreprise, l'obligeant à puiser dans ses réserves et à maintenir un recours à l'emprunt, notamment pour verser les acomptes sur dividende, devenus la règle depuis 2008¹.

Masquée par une présentation artificielle des chiffres, le dividende étant exprimé en % du cash flow opérationnel dans les documents financiers, la réalité des dividendes versés par France Télécom est extravagante : 4,3 milliards d'euros au titre de l'exercice 2010, pour un résultat net de 3,8 milliards d'euros sur les activités poursuivies, et près de 4,4 milliards d'euros au titre de l'exercice 2011, pour un résultat net de 3,9 milliards d'euros, si l'on s'en tient au dividende de 1,40 proposé par le Conseil d'Administration². Pour l'exercice 2009, les seuls dividendes versés aux propriétaires de la maison mère (3,65 milliards d'euros) dépassaient le montant des bénéfices nets (3,47 milliards d'euros).

... alors que l'entreprise doit investir dans les nouveaux réseaux, et résister à une concurrence accrue qui pèse sur ses marges.

Aucune entreprise soumise à de telles ponctions ne peut financer correctement sa croissance, surtout pas un opérateur de télécommunications, qui doit investir dans les réseaux, fibre et 4G mobile actuellement, pour répondre à la demande croissante de débit qui accompagne le développement des usages, multimédia et internet mobile notamment.

Depuis début 2012, France Télécom est confrontée à un environnement concurrentiel notablement durci par l'arrivée de Free Mobile, qui l'amène à réduire ses marges pour rester compétitive sur le plan tarifaire, mais l'oblige aussi à innover pour mieux servir ses clients.

.../...

¹ http://www.orange.com/fr_FR/finance/action-capital/dividende/

² Cumul des dividendes versés aux propriétaires de la société mère et aux propriétaires des participations minoritaires.
Source : Présentation des résultats 2011 - slides 28 et 31 - http://www.orange.com/fr_FR/finance/investisseurs/res-consolidés/att00019109/FY11presentation_vFRA_vdefsansspeakers.pdf

.../...

Dans un contexte économique difficile, tous les acteurs doivent faire un effort, notamment pour permettre le maintien de l'emploi.

Les personnels de l'entreprise sont d'ores et déjà pénalisés financièrement : leur rémunération brute annuelle baisse de 1 300 euros en moyenne en 2012 (baisse de la participation versée au titre de l'exercice 2011, et suppression de l'intéressement exceptionnel), et ils sont soumis à une politique de modération salariale qui ne permet pas de compenser l'inflation subie en 2011.

Ils craignent maintenant pour l'emploi. Rappelons que France Télécom a perdu 54 000 emplois entre 1998 et 2009, non compensés par les créations d'emplois chez les autres opérateurs (l'ensemble du secteur en a perdu 32 000 pendant la même période, alors que son chiffre d'affaires croissait de + de 80%³), et que seule la volonté de rétablir l'entreprise après la crise sociale a permis de relancer les embauches (2 000 en 2010, 3 200 en 2011⁴).

Toute nouvelle restriction des ressources de l'entreprise pourrait donc signer l'arrêt d'une politique de rajeunissement des effectifs pourtant bénéfique à la dynamique de croissance de l'entreprise, dans une période de crise où la lutte contre le chômage est une priorité.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS invitent l'État, les banquiers et les petits porteurs à voter pour le dividende à 1 euro, qui préservera 1 milliard d'euros de fonds propres.

Conscients des effets délétères de la politique financière menée ces dernières années, notamment sous la pression de l'État qui cherchait des moyens de court terme pour remplir ses caisses vides, la CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS, association des personnels actionnaires, ont convaincu les représentants des salariés actionnaires de présenter une résolution fixant le dividende à 1 euro par action⁵.

Cette résolution « A » est donc proposée au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires de France Télécom du 5 juin prochain, en alternative à la résolution « 3 » présentée par le Conseil d'Administration, qui laisse le dividende à 1,40 euro par action.

Construire l'avenir par la relance de l'investissement

L'État, premier actionnaire de l'entreprise avec 27% du capital (APE + FSI) a été invité à voter pour le dividende à 1 euro, lors de l'audience de notre organisation au Ministère des PME, de l'innovation et de l'économie numérique le 22 mai dernier⁶. En effet, l'État a beaucoup à gagner d'un investissement conséquent dans les réseaux de dernière génération sur le territoire français, dont le déploiement contribuera à la relance que le nouveau gouvernement entend mettre en place. Par le biais des multiplicateurs keynésiens, l'investissement fera rentrer sensiblement plus de recettes fiscales et sociales dans les caisses de l'État que la perte de 40 centimes d'euros sur le dividende, en ayant une incidence positive sur l'emploi. Un tel vote constituerait en outre un signal fort d'un véritable changement de politique économique.

La loyauté de la Société Générale, qui a renforcé ses fonds propres de 500 millions d'euros en ne versant aucun dividende au titre de l'exercice 2011, et actuellement second actionnaire de l'entreprise, a également été sollicitée, pour permettre à France Télécom de préserver 1 milliard d'euros de fonds propres⁷.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS ont enfin prévu de sensibiliser les actionnaires et leurs représentants en leur remettant un document explicatif à l'entrée de l'Assemblée Générale. le 5 juin prochain.

.../...

³ <http://www.telecoms-media-pouvoir.net/index.php/nos-analyses/le-secteur-des-telecoms-en-5-graphiques-notre-analyse-des-donnees-arcep/>

⁴ Effectifs France – Document de Référence 2011 - page 339 (341 du document électronique) - http://www.orange.com/fr_FR/finance/att00013347/DDR2011_FR.pdf

⁵ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201204062986/communiqués-de-presse/apres-3-ans-de-bataille-la-voix-des-personnels-actionnaires-sera-entendue-a-laq-de-france-telecom.html>

⁶ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201205293091/economie-et-reglementation-des-telecoms/audience-avec-fleur-pellerin-le-22-mai-2012.html>

⁷ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201205143061/communiqués-de-presse/la-cfe-cgc-uns-ft-propose-a-la-societe-generale-de-voter-le-dividende-a-1-euro-a-france-telecom-sa.html>

.../...

On ne manquera pas de souligner l'extrême modération de la position de la CFE-CGC/UNSA et de l'ADEAS quand on sait qu'Apple, Microsoft ou Google n'ont versé aucun dividende pendant plusieurs décennies, pour concentrer leurs moyens sur la croissance et l'innovation.

Les personnels de France Télécom espèrent qu'après la crise sociale et les excès d'une politique financière de court terme qui prive l'entreprise de toute capacité financière pour investir et se désendetter, 2012 sera l'année du retour à la raison.

Ils comptent sur tous les actionnaires pour voter en faveur de la résolution « A », qui fixera le dividende à 1 euro, et contre la résolution 3, qui le maintient à 1,40 euro par action, au détriment des intérêts de l'entreprise et de la collectivité.

Cette Assemblée Générale sera en outre un test de la volonté du gouvernement à changer réellement la politique de l'État actionnaire.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange
06 86 27 32 72 - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Patrice BRUNET, président de l'ADEAS
(Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés de France Télécom-Orange)
06 89 30 40 23 - patrice1.brunet@orange.com – www.adeas-ftgroup.org

*Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :
<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>
et nous suivre sur Twitter : <http://twitter.com/#!/CFECGCUNSAPress>*